

DÉPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de BRIGNOLES



Mairie de Régusse

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

Télécopie : 04 94 70 18 74

ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE
CIRCULATION

Le Maire de Régusse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-5, L 2512-13 et R 2213-1 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la demande de Madame FRANQUEZA en date du 16 novembre 2022

Arrêté

Article 1^{er} : En raison de travaux de déménagement la circulation sera interdite Rue des Moulins le lundi 21 novembre 2022 de 13h30 à 20h00, une déviation sera mise en place par le CD 260, rue Pierre et Marie Currie et le chemin des clouos.

Article 2^o : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur. Elle sera mise et maintenue en place par l'intéressé chargé de la réalisation des travaux, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3^o : Madame le Maire et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse le 16 novembre 2022.

Le Maire,

Renée JEANNERET